Image not found or type unknown

Attestation en prud'hommes

Par **lamiguillaume**, le **20/10/2008** à **18:45**

Bonjour,
Concernant une affaire prudhommale...

J'aimerais savoir ce que je risque à revenir, ou nuancer une attestation que j'ai écrite il y a 3 ans dans laquelle, je mentionnais que l'un de mes commerciaux était en état d'ébriété.
A ce jour, j'aimerais préciser que cette attestation a été un peu "chargée", subissant une pression de la part de l'entreprise qui m'employait, et que les aits relatés étaient peut être un peu exagérés.

Merci de votre réponse

Par **esteou**, le **28/10/2008** à **20:26**

Vous ne risquez pas grand chose, en fait.
Mais soyez assuré que les conseils prud'hommes ont une grande expérience des attestations et auront minimisé les charges que vous avez fait supporter à l'intéressé.
Votre problème reste celui avec votre conscience.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés